

2A 2M WORLD DEVELOPMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.500.000,00 euros
Siège social §§§§ Boulevard des Horizons
06220 VALLAURIS

Le soussigné :

- **Monsieur Marc, Elie ZOUARI**, né le 3 août 1953 à Tunis, de nationalité française, gérant de société, demeurant à 583, Boulevard des Horizons, 06220 Vallauris, marié le 16 juin 2007 sous le régime de la séparation des biens, pure et simple, aux termes d'un contrat de mariage reçu le 12 juin 2007 par me Philippe Clément, Notaire à Antibes.

S'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale de la société qui s'est tenue le 28 décembre 2011 par devant Me Francis KSEELER, Notaire à Luxembourg qui a constaté la démission de tous les gérants de la Société suite à la décision de transfert du siège social en France et du changement de nationalité de la société.

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Le soussigné nomme en qualité de gérant unique de la société, à compter du 28 décembre 2011 :

- **Monsieur Marc, Elie ZOUARI**, né le 3 août 1953 à Tunis, de nationalité française, gérant de société, demeurant §§§§ Boulevard des Horizons, 06220 Vallauris, marié le 16 juin 2007 sous le régime de la séparation des biens, pure et simple, aux termes d'un contrat de mariage reçu le 12 juin 2007 par me Philippe Clément, Notaire à Antibes.

pour une durée illimitée.

Monsieur Marc ZOUARI déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée par une prochaine délibération de l'associé.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs et la société prendra à sa charge l'ensemble des cotisations sociales qui seraient dues par le gérant.

Fait à Luxembourg
Le 28 décembre 2011
En cinq exemplaires originaux

Monsieur Marc Zouari
Associé unique

